

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite  
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-  
Cœur-de-Jésus

6211-24-077

## Mémoire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

18 novembre 2015

Carole Croteau

Saint-Sylvestre

Mon nom est Carole Croteau et j'habite Saint-Sylvestre. Possédant une propriété riveraine, nous serons directement touchés par la construction du parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus.

Depuis plus d'une année j'ai lu beaucoup sur les éoliennes. La documentation est vaste et contradictoire selon les sources. Beaucoup d'études ont débuté, bien peu ont abouti. Elles sont trop dispendieuses et souvent elles dérangent. Le citoyen ordinaire ne fait pas le poids face au pouvoir des grosses compagnies multinationales qui tirent profit des bonnes intentions des gouvernements. Le développement de la technologie lucrative se fait à un rythme beaucoup plus rapide que la recherche sur la santé, l'écologie, le bien-être et la qualité de vie de différentes populations. Encore une fois, car l'histoire se répète, l'implantation d'un parc éolien à Saint-Sylvestre est une situation où les règles du bon sens doivent faire face à l'attraction de l'argent. Où de simples citoyens sont écrasés par les experts et les stratégies d'un promoteur sans scrupules.

Le Québec a-t-il besoin des parcs éoliens? Hydro-Québec a grand peine à nous en convaincre. Ils ne sont pas rentables et le contribuable en paie injustement les frais. La volonté du gouvernement provincial est-elle purement politique? Beaucoup le croit. Le Québec a une grande expertise en hydro-électricité qui n'est pourtant pas une énergie condamnable. Elle pourrait aujourd'hui être produite dans un plus grand respect de l'écologie et des populations. L'énergie éolienne n'est pas aussi verte et propre qu'on le prétend. Si l'on calcule l'ensemble des opérations de construction, d'entretien et de démantèlement par rapport à la quantité de gaz à effet de serre dégagée, les impacts sur l'environnement et la rentabilité pour seulement vingt-cinq ans d'exploitation, les résultats ne sont pas convaincants. La population en générale n'a pas une très bonne opinion des parcs éoliens. Jamais nous n'atteindrons de l'expertise en éolien où nous sommes à la remorque de l'Europe qui avait besoin d'un tel développement.

Aujourd'hui les chercheurs se tournent vers l'énergie solaire. C'est peut-être de ce côté que le Québec pourrait développer de l'expertise. Nous avons déjà été à l'avant-garde. Nous pourrions essayer de l'être encore. L'invasion des éoliennes dans les municipalités emmène son lot de problèmes. Les grands perdants sont des citoyens qui eux payent leurs impôts et respectent les règlements. Si encore les parcs éoliens étaient construits dans des zones non habitées ou sur des terres publiques ou dans des parcs industriels, à leur mesure, situés à plusieurs kilomètres des habitations, beaucoup de problèmes seraient évités. Et si les profits restaient totalement au Québec l'acceptation serait peut-être plus facile. Des

redevances faites au gouvernement provincial seraient préférables aux redevances faites aux municipalités et à certains citoyens. Le promoteur utilise l'argent pour semer la discorde, ça lui est profitable. Actuellement, le gouvernement se déleste de ses responsabilités envers les citoyens. Au lieu de s'impliquer directement il laisse le contrôle aux grandes entreprises qui manipulent habilement les municipalités.

La réglementation qui encadre la construction des parcs éoliens est insuffisante. Elle protège plutôt bien les propriétaires bénéficiaires, les terres agricoles et forestières. Mais elle néglige les citoyens vivant à proximité des éoliennes. Les riverains. Les laissés pour compte. Je fais partie de ce groupe. Ces gens méritent d'être traités aussi bien que les propriétaires bénéficiaires. Le gouvernement du Québec donne une trop grande liberté aux municipalités en leur recommandant de prendre des précautions utiles. Ce qui n'a pas été fait ici. Aucune vraie consultation, aucun vrai débat ne s'est déroulé à Saint-Sylvestre. Le Conseil municipal s'en est complètement remis au promoteur pour diffuser et contrôler l'information. Peut-on alors parler d'acceptabilité sociale? Trois soirées « Portes ouvertes », où on se déplace d'une affiche à l'autre, ont été très bien organisées par RES. Organisées de manière à éviter tout échange public. Lors de la courte présentation de la première soirée j'ai poliment tenté de prendre la parole. J'ai été rapidement rejointe par deux employés de RES qui sont venus pour répondre à mes questions de façon individuelle. Cela a été pour moi très intimidant. Les deux personnes qui m'accompagnaient étaient bouche bée. Personne n'a pu poser de question publiquement, à voix haute. Plus tard, dans la même soirée, nous sommes allées toutes les trois voir monsieur le maire qui était en compagnie du président de la Corporation Défi, pour lui demander de mettre sur pied un comité de citoyens. De toute évidence notre demande dérangeait. Après quelques minutes de discussion on nous a tout simplement, mais aimablement, tourné le dos.

Lors des deux autres soirées la majorité des participants étaient des propriétaires bénéficiaires beaucoup plus intéressés par les montants d'argent qu'ils recevraient que par les impacts des éoliennes sur leurs voisins. D'ailleurs nombre d'entre eux ne sont même pas citoyens de Saint-Sylvestre. À croire que les soirées « Portes ouvertes » leur étaient destinées. L'arrogance du promoteur est blessante pour les gens qui vivront à proximité des éoliennes. Le promoteur néglige les gens qui subiront les conséquences négatives du projet. Il accorde bien peu d'attention aux citoyens qui vivront quotidiennement avec les inconvénients qu'entraîne la présence des éoliennes. Il stimule l'ironie des propriétaires bénéficiaires et la discorde entre citoyens. Les problèmes sont réels pour ceux qui demeurent dans un parc éolien ou à proximité et qui ne seront jamais dédommagés. C'est un

déchirement du tissu social, accepté muettement par le Conseil municipal qui ne prend pas sa part de responsabilités.

Des règles ordinaires contre les nuisances entre voisins existent pourtant. Mais avec l'aval du Conseil municipal ces règles sont transgressées par un gigantesque voisin indésirable. Selon moi le Conseil municipal a failli à sa tâche en n'exigeant pas du promoteur le respect de tous les citoyens. L'appât du gain lui a fait oublier ses devoirs. Il s'est mis au service du promoteur. Plus il y aura d'éoliennes plus la municipalité recevra des redevances et la période des travaux sera très profitable pour certains commerces et entreprises. Il y a là, d'ailleurs, conflit d'intérêt ou du moins apparence de conflit d'intérêt. Dans ce dossier si important le Conseil municipal a fait preuve d'un manque de transparence insultant. Même si ses membres sont des élus, ils doivent rendre compte et informer la population sans égard au promoteur. Un comité de citoyens indépendant sans partie pris et sans conflit d'intérêt aurait dû être créé. Au lieu de cela ce fut un comité contrôlé par le promoteur que le Conseil municipal a choisi de soutenir. Lorsque certains citoyens veulent se faire entendre ils sont victimes de railleries. On nous a aussi souvent répondu qu'il était impossible d'en parler à cause de la confidentialité des ententes.

On dit dans l'étude d'impact que la population désire le parc éolien. On devrait dire plutôt qu'une grande partie de la population désire le parc éolien. On ne tient pas compte de la minorité non négligeable de citoyens qui ne désire pas de ce parc car ils en subiront des problèmes réels. Ce n'est pas là une acceptation sociale si la quiétude fait place à la confrontation. Le territoire de Saint-Sylvestre est vaste. La majorité de la population ne sera pas affectée par les éoliennes et ne voit là qu'une source de revenu personnel ou municipal au détriment d'une minorité lésée qu'on essaie de faire taire par des moqueries, des injures voir même des représailles et de l'intimidation. Souvent entre voisins. La plupart des victimes du parc éolien ont baissé les bras disant que de toute façon il n'y a rien à faire. Plusieurs se sentent bâillonnés. D'autres ont quand même confiance. Alors que son rôle est de la défendre, le Conseil municipal sacrifie la qualité de vie d'une partie de la population pour le bénéfice d'une compagnie multinationale. Il a pourtant le pouvoir de faire autrement, de faire mieux que les normes minimales. 50% du contrôle c'est cela que ça veut dire. Il gagnerait alors la confiance de toute la population. Certaines municipalités l'ont démontré.

De nombreux désagréments sont liés à la présence d'éoliennes. Le bruit, l'effet stroboscopique, le battement d'ombre, les lumières clignotantes, les vibrations, les impacts visuels. De plus en plus d'études tendent à démontrer les effets négatifs de

ces désagréments sur la santé. Ils peuvent être source de stress, obsession, insomnie, dépression, acouphènes. On mentionne que certains peuvent être ressentis à cinq et même à dix kilomètres. Alors pourquoi construit-on encore des éoliennes industrielles près des habitations? La fameuse note d'instruction 98.01 est clairement dépassée. Il est temps d'admettre l'existence de ces désagréments et de s'en éloigner. Le bruit d'une éolienne peut se perdre dans les bruits ambiants s'ils existent. Dans un endroit calme où l'éolienne est la principale source de bruit, c'est obsédant, particulièrement dans les milieux recherchés pour leur tranquillité. Sont tout aussi obsédants les battements d'ombre, les lumières clignotantes et les vibrations. La détérioration du paysage environnant peut aussi avoir un effet sur la santé.

La perte de la valeur marchande d'une propriété située à proximité des éoliennes est une réalité que refuse d'admettre le promoteur. En effet une terre agricole ou forestière située près des éoliennes ne perdra vraisemblablement pas sa valeur intrinsèque. Mais une propriété qui prend sa valeur dans l'environnement, la tranquillité et le paysage qui l'entoure sera bien difficile à vendre à un juste prix. Les agents immobiliers vous le diront. On devrait exiger de la part du promoteur une analyse, effectuée par des évaluateurs et des agents immobiliers indépendants, sur les impacts du parc éolien sur les propriétés situées à proximité. La dévaluation peut être subie à plusieurs kilomètres selon la topographie et l'occupation du territoire.

Chaque municipalité a son patrimoine paysager. Elle a la responsabilité de le sauvegarder, au moins en partie. À Saint-Sylvestre la route 216 est souvent mentionnée pour ses paysages et sa tranquillité. Elle contourne le massif montagneux. On pourrait au moins protéger la première ligne de crêtes. Des photos du rang Sainte-Marie Ouest sont souvent utilisées dans les calendriers et dépliants touristiques. Nous avons choisi, il y a 26 ans, de venir y vivre. Mes origines sont d'ici. Cela a demandé beaucoup de sacrifices car nous travaillions à Québec. Nous y avons investi temps et argent. Maintenant que nous pourrions enfin en profiter des éoliennes viendraient gâcher notre vie et nous faire perdre notre investissement. Peut-être que nous les entendrons, la forme de la vallée aidant. Aucun test n'a été effectué chez nous et les réponses du promoteur sont vagues. Nous craignons fortement de subir les battements d'ombre en hiver. Et si par découragement nous décidons de vendre notre propriété, qui a été choisie pour la beauté de son environnement que nous avons voulu mettre en valeur tout au long de ces années, combien obtiendrons-nous si quatre éoliennes la surplombent et se font entendre? La simulation visuelle, même atténuée par le type de matériel photographique choisi par le promoteur, nous montre la grande perte de la valeur

paysagère. Il ne s'agit pas de paysage grandiose mais de ce qu'il y a de beau dans la région considéré de valeur moyenne et sensible.

Un moratoire sur la construction des parcs éoliens au Québec est nécessaire afin de revoir les règles actuelles. De nouvelles règles devraient tenir compte, entre autres, des éléments suivants.

Reconnaître l'existence des nuisances sur la santé, le bien-être, la qualité de vie de tous les citoyens et la valeur marchande des propriétés.

Les municipalités devraient être mieux encadrées par le gouvernement dans cette démarche qui dépasse souvent leur compétence.

La note d'instruction 98.01 devrait être nettement améliorée pour conserver le silence dans les milieux calmes.

Tous les propriétaires touchés directement ou indirectement devraient recevoir des compensations. Les riverains y compris, dans un rayon de cinq kilomètres.

Le promoteur devrait garantir la valeur marchande des propriétés situées à moins de cinq kilomètres d'une éolienne, en les rachetant, quand le propriétaire désire vendre, à la valeur estimée sans la présence des éoliennes.

Sauvegarder le patrimoine paysager des municipalités.

Personnellement je demande que l'on protège le paysage du rang Sainte-Marie Ouest en éliminant les éoliennes T1, T2, T4 et T5. Plus particulièrement celles qui se situent sur la première ligne de crêtes soit les éoliennes T4 et T1 qui représentent pour nous un potentiel élevé de nuisance.

Merci!